



Rapport d'étape sur l'accessibilité – Année 4

Wifiplex Inc.

Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)
et au Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité du
CRTC

1. Introduction

Le présent rapport constitue le **deuxième rapport d'étape** de **Wifiplex Inc.**, préparé conformément aux exigences de la **Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)** et du **Règlement du CRTC**. Il vise à rendre compte des **progrès réalisés** dans la mise en œuvre du **plan d'accessibilité** de l'entreprise, publié sur le site Web de Wifiplex Inc.

<https://wifiplex.ca/lca/> [wifiplex.ca]

Ce rapport s'inscrit dans le cycle réglementaire prévu par la LCA, soit :

- Année 1 : Processus de rétroaction
 - Année 2 : Plan sur l'accessibilité
 - Année 3 : Premier rapport d'étape
 - **Année 4 : Deuxième rapport d'étape**
 - Année 5 : Mise à jour du plan sur l'accessibilité [wifiplex.ca]
-

2. Période visée

Le présent rapport couvre la période suivant la publication du premier rapport d'étape et rend compte des mesures prises **au cours de l'année subséquente**, jusqu'à la date de publication du présent rapport, conformément aux exigences annuelles du CRTC.

3. Progrès réalisés – Politiques, programmes, pratiques et services

Conformément à l'article 5 de la LCA, Wifiplex Inc. poursuit ses actions dans les **sept domaines prioritaires**.

3.1 Emploi

WIFIPLEX

Wifiplex Inc. a poursuivi la **sensibilisation interne** à l'accessibilité et à l'inclusion, notamment :

- le maintien de pratiques de recrutement inclusives;
- la capacité d'offrir des accommodements raisonnables selon les besoins individuels;
- la poursuite des efforts visant l'adaptation des postes de travail lorsque requis. [\[wifiplex.ca\]](http://wifiplex.ca)

3.2 Environnement bâti

L'entreprise continue l'évaluation de ses environnements de travail afin de **repérer et réduire les obstacles physiques**, en tenant compte de la réalité opérationnelle de ses installations.

3.3 Technologies de l'information et des communications (TIC)

Wifiplex Inc. maintient un engagement soutenu envers l'accessibilité numérique :

- surveillance continue de la conformité de ses plateformes Web aux **normes WCAG 2.1 niveau AA**;
- améliorations progressives visant à faciliter l'utilisation des services numériques par l'ensemble des utilisateurs. [\[wifiplex.ca\]](http://wifiplex.ca), [\[wifiplex.ca\]](http://wifiplex.ca)

3.4 Communications autres que les TIC

L'entreprise poursuit l'offre de **communications claires et accessibles**, incluant :

- la disponibilité de documents en formats accessibles sur demande;
- la sensibilisation des équipes responsables des communications à l'accessibilité.

3.5 Acquisition de biens, de services et d'installations

Des **critères d'accessibilité** continuent d'être pris en considération lors de l'acquisition de biens et de services, lorsque pertinent, en collaboration avec les fournisseurs.

3.6 Conception et prestation de programmes et de services

Wifiplex Inc. maintient des services conçus pour être **utilisables par le plus grand nombre**, incluant :

- des options de soutien client accessibles (téléphone, courriel, outils numériques);
- une attention continue portée à l'expérience client inclusive. [\[wifiplex.ca\]](http://wifiplex.ca)

3.7 Transport

L'entreprise demeure attentive aux enjeux liés au transport pouvant avoir une incidence sur l'accessibilité pour ses employés et partenaires et évalue les possibilités d'amélioration lorsque requis.

4. Consultation des personnes handicapées

Au cours de la période visée, Wifiplex Inc. a poursuivi une approche d'**écoute et d'ouverture** envers les personnes en situation de handicap, notamment par des échanges liés à l'accessibilité de ses services et de ses outils numériques. Les commentaires recueillis servent à orienter l'amélioration continue des pratiques de l'entreprise.

5. Rétroaction reçue et prise en compte

Wifiplex Inc. maintient un **processus de rétroaction accessible**, permettant aux clients, employés et membres du public de transmettre leurs commentaires :

- par courriel;
- par téléphone;
- par l'entremise du site Web de l'entreprise. [wifiplex.ca]

Au cours de la période couverte, la rétroaction liée à l'accessibilité a été **prise en considération dans l'amélioration continue** des services et des plateformes numériques. Aucune problématique majeure non résolue n'a été portée à l'attention de l'entreprise.

6. Obstacles identifiés et mesures futures

Wifiplex Inc. reconnaît que certains obstacles peuvent persister, notamment liés :

- à l'évolution technologique;
- aux contraintes opérationnelles propres à ses services.

L'entreprise poursuivra ses efforts afin de **prévenir de nouveaux obstacles** et d'améliorer progressivement l'accessibilité de ses services, en vue de la **prochaine mise à jour de son plan d'accessibilité**.



7. Processus de rétroaction

Les personnes souhaitant fournir de la rétroaction sur l'accessibilité peuvent communiquer avec Wifiplex Inc. par les moyens suivants :

- Site Web : <https://wifiplex.ca/lca/>
- Courriel : accessibilite@wifiplex.ca
- Téléphone : 1-888-777-9778

Des formats alternatifs sont offerts sur demande afin d'assurer l'accessibilité du processus de rétroaction. [wifiplex.ca]

8. Conclusion

Par ce deuxième rapport d'étape, Wifiplex Inc. réaffirme son **engagement continu** envers l'élimination des obstacles, la prévention de nouveaux obstacles et la promotion d'un environnement accessible, conformément aux objectifs de la Loi canadienne sur l'accessibilité.